



Audition de la CRE du 14 Septembre 2004

Accès des Tiers aux Stockages

Présentation UNIDEN

Que l'ATS soit Régulé ou Négocié, les industriels ont besoins qu'il soit flexible

- **Selon la loi l'Accès des Tiers aux stockages est négocié**
 - « Les modalités de l'accès aux capacités de stockage et en particulier son prix sont négociés dans des conditions transparentes et non discriminatoires »
- **Qu'il soit régulé ou négocié, les industriels ont besoin avant tout d'un ATS flexible**
- **Nous constatons que les conditions générales ATS sont « diffusées » sans consultation préalable des clients**
- **On y retrouve le même type de déséquilibres que dans les contrats d'acheminements:**
 - Clause de force majeure assymétrique
 - Préavis de maintenance trop court
 - Plafond de responsabilité sans commune mesure avec les dommages susceptibles d'être occasionnés par la non disponibilité du stockage
 - Engagement de moyen et non de résultat
- **Les points négociables ne sont pas clarifiés.**

Les Industriels ont besoin de flexibilité pour leurs approvisionnements en Gaz

- **Les industriels consommateurs de gaz ont besoin de flexibilité pour répondre à leur demande :**
 - **Les marchés de produit fini ont leur logique propre, souvent mondialisée, qui ne correspond pas nécessairement au profil climatique français,**
 - **Exemples: fonctionnement par campagne , rythmes de production hebdomadaires 5 jours sur 7, saison de pointe de production hors hiver (secteur agroalimentaire)**
 - **Les unités de production ont des aléas techniques**
 - **Maintenance programmée**
 - **Incidents de production**
 - **Les cogénérations sont un exemple de profil particulier propre à la France**
- **L'UNIDEN représente 70 Twh/an en France , soit environ 1/3 de la consommation industrielle française.**

Dans l'offre ATS disponible, les surcoûts et les surréservations de capacités par rapport à la modulation historique sont importants

- **Exemples de profils.**

1– Profil de type Cogénération

2– Profil type fonctionnement en campagne

Cas A : profil en campagne 7 jours / 7 jours

Cas B : profil hebdomadaire 5 jours / 2 jours

	Modulation Historique	ATS	Ecart
Profil Cogénération	3 M€ CNS : 538 GWh	3,2M€ CNS : 626 GWh	+ 4,6% CNS + 16%
Profil Campagnes A	2 M€ CNS : 157 GWh	4,4 M€ CNS : 300 GWh	+ 220% CNS + 91%
Profil Campagnes B	1,7 M€ CNS : 101 GWh	4,8 M€ CNS : 305 GWh	+ 285% CNS + 302%

CNS : Capacité Nominale de Stockage souscrite

Plusieurs facteurs tendent à saturer les réservations de capacités

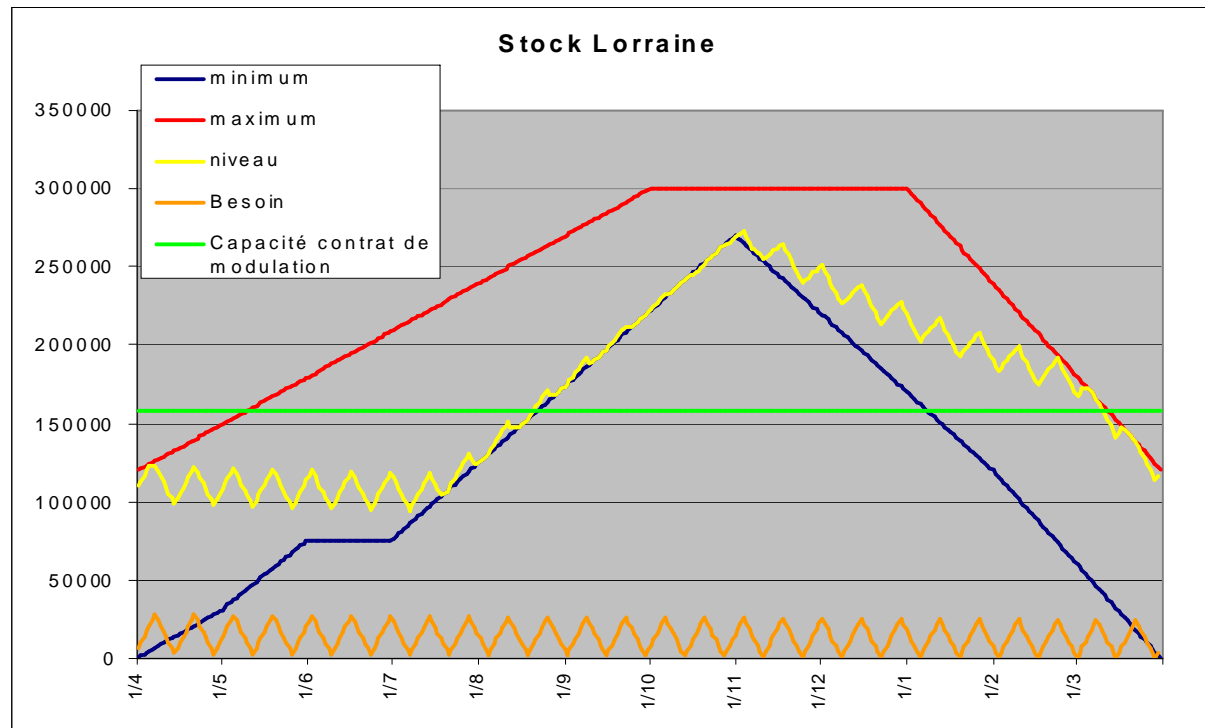
- **Le réseau des stockages, dans une gestion optimisée, répond au besoin global de flexibilité du marché français**
- **Le défoisonnement du système induit des rigidités de nature à désoptimiser le dispositif**
- **En priorisant l'accès aux clients fermes par rapport aux clients interruptibles, le nombre de ces derniers va diminuer**
- **L'offre de modulation historique ayant été supprimée il n'y a plus d'alternative de flexibilité économiquement acceptable**

CNS : Capacité Nominale de Stcokage Souscrite

La structure de l'offre nous impose une optimisation entre réservation excessive de capacité et augmentation des pénalités.

- Les paramètres Capacité – Débit d'injection – Débit de soutirage sont liés par le taux de remplissage au fil du temps

• Référence Modulation Historique
CNS = 157 650 MWH
Coût 2 029 k€



Réduction de Capacité

CNS : 157 650 MWH

Cout structurel : 909 k€
 + Pénalités : 5 283 k€
 = **Total : 6 192 k€**

OPTIMUM

CNS : 300 000 MWH

Cout structurel : 1 622 k€
 + Pénalités : 3 272 k€
 = **Total : 4 895 k€**

Augmentation de Capacité

CNS : 350 000 MWH

Cout structurel : 1 832 k€
 + Pénalités : 3 497 k€
 = **Total : 5 329 k€**

La tarification s'appuie sur des règles rigides et pénalisantes pour les acteurs non foisonnés

- **Le terme d'inversion de sens n'est pas justifié**
 - Il n'a de réalité technique que dans une vision macroscopique de gestion des stockages
 - Ce n'est pas l'inversion de sens de clients isolés qui va générer des inversions de sens réels de flux physiques
- **La limitation de débit d'injection ou de soutirage à 25% en fonction du taux de remplissage est une contrainte extrême qui pousse à surréserver de la capacité.**
 - La contrainte Technique compréhensible au niveau de gestion global du stockage ne devrait s'appliquer que de façon graduelle en fonction de la part de stockage réservée par le client.
 - Un client de petite taille n'aura aucun impact réel
- **La contrainte de remplissage à 90% au 1er novembre est abusive et désoptimise le système**
 - Le système oblige à stocker et à destocker même lorsque le consommateur n'en a pas besoin.
 - L'industriel qui a besoin de flexibilité va réserver une capacité ferme
 - En conséquence la capacité de stockage risque de manquer pour les consommateurs qui en ont réellement besoin

Nos recommandations (1/3)

- **L'ATS proposé va conduire à une désoptimisation coûteuse du système et à un risque de surréservations de capacités**
 - Nous nous opposons aux règles proposées

- **Nous recommandons, au moins dans une période transitoire, une offre de flexibilité foisonnée au niveau national**
 - Offre commune à l'ensemble des zones de Transport, foisonnant les stockages
 - Offre contrôlée par la CRE
 - Offre sans terme d'Inversion de sens
 - Offre qui assouplisse ou supprime les ratios physiques entre la Capacité de Stockage, la Capacité d'Injection et la Capacité de Soutirage.
 - Offre flexible potentiellement adaptée à des profil « types »

Nos recommandations (2/3)

- **A terme un marché secondaire des capacités peut être une solution souple**
 - Echanges de capacités de stockages
 - Echanges de débits d'injections
 - Echanges de débits de soutirages

- **Mais**
 - Pour fonctionner un marché doit être liquide
 - Le nombre d'acteurs doit être suffisamment élevé
 - L'affectation des stockages par zone de transport est une barrière importante

Nos recommandations (3/3)

- **Les revenus de l'activité de gestion des stockages devrait être encadrés:**
 - Des comptes séparés au sein de GdF
 - Une rémunération du capital au niveau des activités à bas risque (inférieur à 6%)
- **Nous ne comprenons pas la séparation entre l'activité de gestion des stockages et les terminaux métaniers**
 - Deux activités de gestion des flux globaux
 - Deux activités stratégiques à capitaux élevés qui nécessitent des plans d'investissements à moyen/long terme
- **Les plans d'investissements devraient être contrôlés afin d'anticiper les risques de congestions**
- **L'accès aux stockages doit être possible aux fournisseurs et aux clients de façon équitable, il est important d'éviter la mise en place d'un «oligopole de la flexibilité » faiblement concurrentiel.**